

# SWIMBIKE DORDOGNE-PERIGORD

## SAINT ESTEPHE 2023

### 3ème Edition



#### Nouveauté

**CHAMPIONNAT DE  
NOUVELLE  
AQUITAINE DE  
SWIMBIKE 2023**

## Règlement

### Art. 1 : Lieu de l'épreuve

Les épreuves se déroulent sur le Domaine Départemental du Grand Etang de Saint Estephe.

### Art. 2 : Nature des épreuves

Elles consistent à enchaîner un parcours **NAGE EN EAU LIBRE** puis un parcours de **VTT** en continu autour du domaine départemental de saint Estephe.

### Art. 3 : Droits d'inscription

Les droits d'inscription s'élèvent à **30 €** :

- Par personne pour les épreuves en individuel pour les licenciés FFTRI Compétition.
- **Par équipe pour les épreuves en relais** pour les licenciés FFTRI Compétition.
- **Pour les non-licenciés FFTRI ou licenciés Loisirs FFTRI** un PASS JOURNEE est à prendre sur le site de la FFTRI.

Les droits d'inscription comprennent :

- L'inscription à l'épreuve.
- Les récompenses.
- Les cadeaux participatifs.

### Art. 4 : Détail du parcours

2 options sont proposées :

- L'épreuve S à partir de 16 ans.
  - 1000m de natation (1 seule boucle) puis 19 km de VTT (1 seule boucle).
- L'épreuve M uniquement Séniors/Masters.
  - 2000m de Natation (1 seule boucle) puis 38 km de VTT (2 boucles de 19km).

Les épreuves sont ouvertes :

- Aux paratriathlètes.

Les distances sont susceptibles d'évoluer selon le niveau d'eau du grand étang de Saint Estephe.

### Art. 5 : Equipements

Matériel obligatoire fourni par l'organisation :

- Bonnet pour la partie natation.
- Dossard + plaque VTT (visible tout le long du parcours pour la partie Vtt).

Matériel obligatoire **non fourni** par l'organisation :

- Casque obligatoire pour la partie VTT.
- Ceinture 3 points pour le dossard.

#### **Art. 6 : Déroulement de l'épreuve :**

Les épreuves se déroulent **sous la réglementation de la FFTRI**.

Le départ de la course sera donné le **dimanche 11 juin 2023** :

- **Epreuve M à 9h30.**
- **Epreuve S à 9h45.**

Le briefing de l'organisateur aura lieu à **9h15** sur la plage afin de donner les dernières consignes et le déroulement de la course. La présence de tous les participants est obligatoire.

Le Parc pour la Transition sera ouvert de **7h30 jusqu'à 9h**. Chaque athlète disposera d'un espace personnel.

L'organisation se réserve le droit de :

- Stopper un concurrent pour des raisons médicales et/ ou de sécurité, et dépassement de la barrière horaire (donnée le jour de l'épreuve)
- Modifier le parcours pour des raisons de sécurité ou en raison de circonstances exceptionnelles.
- Annuler l'épreuve en cas de force majeure, si tel était le cas, les engagements ne seraient pas remboursés.

Le cas échéant, une aire de départ sera dédiée aux paratriathlètes.

#### **Art 7 : Composition des équipes**

Les épreuves S et M sont ouvertes aux individuels et/ou en relais.

- Epreuve S en individuel :
  - Ouvert pour les jeunes à partir de 16 ans **si licenciés FFTRI**.
  - Ouvert à partir de 18 ans pour les catégories femmes, hommes et paratriathlètes.
- Epreuve M en individuel :
  - Ouvert à partir de 20 ans pour les catégories femmes, hommes et paratriathlètes.
- Epreuve S en relais :
  - Ouvert pour les jeunes à partir de 16 ans **s'ils font équipe avec un adulte** (autorisation parentale pour le mineur).
  - Ouvert pour les jeunes à partir de 16 ans **s'ils sont tous les 2 licenciés FFTRI**
  - Ouvert à partir de 18 ans aux femmes, hommes, équipes mixtes, paratriathlètes et aux handi-Valide.
- Epreuve M en relais :
  - Ouvert à partir de 20 ans aux femmes, hommes, équipes mixtes, paratriathlètes et aux handi-Valide.

#### **Art. 8 : Documents à fournir**

A l'inscription :

- Une photocopie de la licence FFTRI Compétition 2023.

**Ou**

- Pour les non licenciés FFTRI ou les licenciés FFTRI Loisirs, un certificat médical datant de moins d'1 an au jour de l'épreuve mentionnant l'autorisation à « **la pratique de la nage en eau libre et du VTT en compétition** ».
- L'inscription à cette épreuve implique l'adhésion pleine et entière :
  - Au présent règlement de course

- A la réglementation sportive en vigueur de la FFTRI.

Peuvent s'inscrire :

- Les licenciés compétitions FFTRI.
- Les non licenciés et les licenciés loisirs FFTRI détenteurs d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du triathlon en compétition, datant de moins d'un an et s'acquittant du prix PASS JOURNEE COMPETITION en supplément.

### **Art.9 : Inscription**

Les Inscriptions se feront via le site OK-Time (Il n'y aura pas d'inscription sur place).

Le certificat médical fournit lors de l'inscription, doit être valable. Toute fausse déclaration ou mauvaise mention dégage l'organisateur de toute responsabilité.

Aucun remboursement des frais d'inscription ne sera effectué en cas de non-participation ou modification de dernière minute.

### **Art. 10 : Engagement moral**

Chaque participant, en s'inscrivant :

- Accepte intégralement le règlement.
- Accepte de se soumettre aux décisions des directeurs de course, du médecin et des secouristes qui peuvent exiger l'arrêt et la fin de l'épreuve pour un concurrent.
- Atteste posséder une assurance responsabilité civile individuelle.

### **Art. 11 : Sécurité et assistance**

Une équipe médicale assurera en permanence les secours. Les secours locaux (SAMU, pompiers) seront informés des itinéraires.

Tous les concurrents devront être à jour de leurs vaccinations et du pass sanitaire.

L'organisation se réserve le droit, après avis médical, d'interdire le départ ou d'arrêter un concurrent et/ou une équipe pour incapacité physique.

### **Art. 12 : Respect**

La manifestation se déroulant sur un site classé « **Espace Naturel Sensible** », un comportement responsable et respectueux du site sera exigé pour l'ensemble des participants.

Tout concurrent qui jettera des déchets ailleurs que dans les poubelles prévues à cet effet ou qui dégradera le site se verra disqualifié sans aucune possibilité de remboursement de son inscription.

### **Art. 13 : Droit à l'image**

Le fait de s'acquitter des frais d'inscription autorise le Conseil Départemental et le club Team Master Tri 24 à utiliser les images fixes ou audiovisuelles des participants dans le cadre de la promotion de leurs manifestations et des sites naturels du département.

### **Art. 14 : La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés : CNIL**

Conformément à la loi informatique et aux libertés N°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant.

### **Art. 15 : Assurances**

Assurance responsabilité civile

- Conformément à l'article L-321-1 du Code du Sport (partie législative), l'organisation a souscrit pour la durée de la manifestation une assurance couvrant sa responsabilité civile, celle de ses

collaborateurs, des bénévoles, des participants, des assistants, et du public pour l'ensemble des activités sportives figurant dans l'évènement.

Assurance individuelle accident : concurrents et accompagnateurs

- Conformément à l'article L-321-4 du Code du sport, il vous est fortement conseillé de souscrire une police d'assurance individuelle « accident » pour la nature et la durée de la manifestation.

#### Art. 16 : Responsabilité

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident corporel qui surviendrait durant l'épreuve à la suite du non-respect des consignes de sécurité données par les organisateurs et les signaleurs positionnés sur le parcours. En toutes circonstances, les participants acceptent de se soumettre aux décisions des organisateurs.

#### Art. 17 : Récompenses

SOLO :

- **Epreuves S :** les 3 premiers H/F au scratch.
- **Epreuve M :** les 3 premiers H/F au scratch.

RELAIS

- **Epreuves S :** les 3 premiers H/F/MIXTE au scratch.
- **Epreuve M :** les 3 premiers H/F/MIXTE au scratch.

#### Art.18 : Hébergement / Restauration

Le site du Grand Etang de Saint-Estèphe tient à votre disposition :

- Un camping avec possibilité d'hébergement en dur.
- 1 restaurant.
- 1 snack.
- Producteurs locaux.

### Championnat de Nouvelle Aquitaine 2023

Le SWIMBIKE DORDOGNE PERIGORD délivrera le Titre de CHAMPION NOUVELLE AQUITAINE uniquement pour :

-Les licenciés FFTRI COMPETITION

-Sur la **distance S**, les 3 premiers des catégories

**Cadets filles** (nés en 2006 et 2007)

**Cadets garçons** (nés en 2006 et 2007)

**Juniors filles** (nés en 2004 et 2005)

**Juniors garçons** (nés en 2004 et 2005)

-Sur la **distance M**, les 3 premiers des catégories

**Séniors Femmes** (nés entre 1999 et 1984)

**Seniors Hommes** (nés entre 1999 et 1984)

**Masters Femmes** (nés avant 1984)

**Masters Hommes** (nés avant 1984)

